

## Bureau du Consortium 23/06/2015

### 1. Adoption du CR du Bureau du 25/02/2015

Le Bureau valide à l'unanimité le compte-rendu du Bureau du 25 février 2015.

### 2. Nouvelle grille de cotisations

Après augmentation des cotisations en 2013, proposition de diviser par deux les cotisations aux collectivités, associations et CCI ; maintien pour les Régions des cotisations à 2000 € - pour les villes et agglomérations une ventilation est proposée en tenant compte du nombre d'habitants : 1000€ pour les plus de 100000 hab, 500€ pour les 50000-100000 hab, 150€ pour les moins de 50000 habitants.

P. Viret : l'objectif est de recruter des nouveaux membres

F. Branget : certains départements ont assuré leur participation si les cotisations baissaient

Validation de la baisse des cotisations > baisse du budget

### 3. Editions de la Navigation du Rhin

Robert Arnaud contrôle 42% des parts et souhaite aujourd'hui se séparer d'une partie de ses actions, au profit du Consortium. Aujourd'hui, le Consortium est actionnaire de 400 parts sur 2000.

Rappel historique et dates marquantes : Le Consortium possède des parts depuis 1991 ; 110 parts sur 250 en 2002 ; aujourd'hui le Consortium en possède 400, soit 20% des parts.

2002 : Diminution du capital de 30500€ à 7500€ et retrait de 3 associés (VNF, Provoideau, Port de Strasbourg) et arrivée de 7 nouveaux associés (dont 6 salariés) et augmentation du capital à 37500 €

2014 : réorientation du journal NPI vers le numérique et création d'une newsletter

CA : 356 000 € en 2014

Les Editions du Rhin ont connu 2 périodes difficiles en 2008-2009 et en 2012-2013

Les raisons de ces résultats : l'effritement des abonnements « papier », une crise culturelle avec l'émergence d'internet, la baisse des recettes publicitaires (perte de vitesse de la presse au profit du net + baisse des dépenses de pub des annonceurs), « l'invasion » du numérique.

Mais les raisons de croire néanmoins en NPI :

Qualité de la revue, image positive, NPI a pris le virage du numérique tout en gardant la revue

Emergence de la presse web assurée par des non-journalistes et perte de Valeur ajoutée, d'où une « chance » pour la presse écrite.

Proposition de R. Arnaud : « Pourquoi NPI peut intéresser le Consortium ? »

. Changement du titre de la revue en « Navigation Ports et Intermodalité » = touche la « logistique » avec les secteurs les plus en pointe

- . Volonté de R. Arnaud de « repasser » la main en proposant au Consortium de redevenir l'actionnaire historique.
- . Souhait de maintenir la revue à Strasbourg

### Débat :

JM Zorn souligne la forte implication de l'équipe journalistique de prendre le virage du web ; par ailleurs, VNF a abonné à la newsletter l'ensemble de son personnel pour une période d'un an et à titre expérimental (20000 € + 20000 € + 11000€)-> quel impact sur le budget ?

P. Viret rappelle que NPI est une très belle revue avec un cadencement de sujets très varié. L'évolution vers la newsletter et le numérique est intéressante pour les sujets « ponctuels », en revanche la revue peut traiter des sujets de fond. Ce qui pose problème est le faible nombre d'abonnés à la presse écrite (700 abonnés et 4500 avec la newsletter).

Arsène Dahl souligne la neutralité/ l'indépendance de la revue : l'implication du Consortium ne serait-elle pas un frein au développement et à la liberté journalistique de la revue ?

P. Viret répond que NPI doit rester la revue de la voie d'eau et de l'intermodalité ; le Consortium n'aurait aucun intérêt à vouloir « influencer » la rédaction.

Globalement, le Consortium constitue un atout pour VNF, selon F. Branget.

P. Rascalon : veiller à bien garder la neutralité de la ligne éditoriale

A. Dahl : combien de temps consacre R. Arnaud à la revue ?

Réponse : 3 journées par mois – COR (Comité d'Objectifs et Réflexions)

2 journalistes (1 à Strasbourg, 1 à Paris), 1 maquettiste, 1 commercial

Directeur de la publication = responsable légal

JM Zorn : quelles conséquences pour le Consortium en cas de faillite ? Si erreur de gestion pas de csq, si faute ou fraude -> alors implication du Consortium

Locaux adaptés

13 actionnaires

P. Rascalon : « Quels sont les produits/services à développer pour générer du cash ? »

Réponse apportée par R. Arnaud :

- Rédaction pour autrui (une vingtaine de prospects)
- Développer des rubriques financées par des entreprises (croisiéristes, tourisme professionnel sur la voie d'eau ...)

P. Rascalon souligne l'opportunité pour le Consortium de disposer d'un outil de communication susceptible de fédérer plusieurs associations fluviales autour de NPI.

P. Viret : réorientation nécessaire vers d'autres thématiques ?

F. Branget : quelle échéance ? quelle organisation ?

R. Arnaud : délai de 2 mois à respecter (contre-proposition et clause de conscience des journalistes) et temps nécessaire pour réunir une AG du Consortium -> délai de 3 mois minimum

JM Zorn : est-il opportun de baisser le montant de certaines cotisations au moment de reprendre la direction de NPI ?

M. Buchert pose les questions ci-dessous :

- Jusqu'où va la prise de risque ?

- S'assurer que le Consortium (=association de droit local) puisse avoir une activité telle que celle-ci ?

- Qui du Consortium ferait le travail au sein de NPI ?

- Le gérant ne possèdera pas d'action, n'aura pas de rémunération ; quel sera son statut : le Consortium peut-il salarier quelqu'un ? Quelle responsabilité ?

B. Cossiaux : il faut que le Consortium doit participer

Défense de la voie d'eau ; participation de la CNBA ;

F. Branget : le Consortium est plutôt favorable à la reprise de NPI ; nouvelle rencontre courant septembre ; comment se structure-t-on pour s'organiser ?